



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 60219

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la proposition du Conseil économique et social, page 46 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie », d'ouvrir les chambres de commerce et d'industrie à l'ensemble des composantes sociales de l'entreprise. Le conseil préconise la création d'un conseil d'orientation avec voix consultative. Ce conseil d'orientation serait composé de membres désignés par l'assemblée générale de la chambre, des organisations patronales et territoriales ainsi que des collectivités territoriales. Il propose en outre la mise en place d'une saisine obligatoire pour avis d'une communication sur l'observatoire et le diagnostic économique territorial du projet de mandature de la chambre pour le développement local et du rapport annuel d'activité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition et les conditions de sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le rapport sur l'avenir des chambres de commerce et d'industrie (CCI), adopté par le Conseil économique et social le 4 avril 2001 constitue un document particulièrement dense, formulant des propositions souvent innovantes. Il préconise une réforme en deux étapes. L'ouverture des CCI à toutes les composantes sociales de l'entreprise et la création d'un conseil d'orientation obligatoirement saisi notamment d'une communication sur l'observation et le diagnostic économique territorial, du projet de mandature de la chambre pour le développement local et du rapport annuel d'activité, font partie des propositions de réforme à envisager en profondeur à moyen et long terme, selon les propres termes du Conseil. Les chambres réunies au sein de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et les représentants de leurs personnels à la commission paritaire nationale n'ont pas encore fait connaître leur point de vue en la matière. Il en est de même, a fortiori, des autres partenaires concernés. Néanmoins, les ministres de tutelle accueillent favorablement, a priori, ces propositions du Conseil.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60219

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2353

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4122